

20 FEV. 1981

49

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

COMMUNE DE MENNECY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



Arondissement d'EVRY  
Le nombre des Conseillers  
Municipaux est de 23

Séance ordinaire du vingt février mil neuf cent quatre vingt un.

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le vingt février à dix neuf heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, le 10 février 1981 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. M. Jean-Jacques ROBERT, Maire, CHAMPAGNE, LEON, Mme BLIN, Maires-Adjoints. M. M. LACLAU, LEBORGNE, GENNATAS, GILLES, DUMAS, BOURIOT, DENEUX, NICE, GUILLAUMET, BACA, Mlle ARCHENault, Mme MINSSIEUX, M. FRANCO

POUVOIR : M. VIOLETTE à M. DENEUX

ABSENTS EXCUSES : M. M. PERTIN, MONIER, GARRO, CORAS, EXCOFFIER

OBJET :

20 FEV. 1981  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

50



ORANGERIE - ALIMENTATION EN EAU ET EN GAZ

Corbeil-Essonnes, le 26 MAI 1978  
Pr le Préfet  
PRÉFET de  
Mont d'Évry  
GUY TROMBERT

Le Maire donne lecture des propositions qu'il a reçues de la Société LYONNAISE des EAUX pour l'alimentation en Eau des Bâtiments de l'Orangerie du Parc de Villeroy, qui se monte à 23 940,36 Frs. T.T.C., d'une part, et du Gaz de France pour l'alimentation en Gaz de ces mêmes bâtiments, (Chaufferie) qui se monte à 96 161,52 Frs., d'autre part.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer les devis qui lui sont soumis et à passer commande auprès des fournisseurs.

O O  
O

DEVIATION DE FONTENAY-LE-VICOMTE

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de la Direction de l'Équipement le projet de déviation de la R.N. 191 dans la traversée de FONTENAY-LE-VICOMTE, déviation qui intéresse notre Commune, le début du projet se situant en effet au droit de la Passerelle, faisant face au Centre de Loisirs.

LE CONSEIL

Après examen du dossier,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Emet un avis favorable à la réalisation de cette déviation.

O O  
O

ESPACE RECRATIF DU PARC DE VILLEROY

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention de 180 000 Frs. a été attribuée par le Fonds d'Intervention de la Qualité de la Vie pour aménagement d'un Espace récréatif dans le Parc de Villeroy.

Un dossier a été établi par Monsieur PIROT, Directeur des Services Techniques et la dépense s'élève à 620 000 Frs.

.../...

20 FEV. 1981

51

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



2

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide en 1ère tranche, de réaliser :

- Aménagement d'une aire d'accueil pour un Poney-Club pour une somme de 10 000 Frs.

- Remise en état des allées actuellement embourbées, dépense : 20 000 Frs.

- Pose de bancs en bois pour l'usage des promeneurs, dépense : 30 000 Frs.

- Création d'un Arborétum : chaque école, chaque classe pourraient planter deux ou trois sujets de la même famille et s'assurer de leur bonne végétation, les personnes désireuses de marquer un événement familial ou autre, pourraient également planter un arbre (naissance d'un enfant), ce qui permettrait d'avoir dans 20 ou 25 ans, un secteur du Parc planté d'essences différentes, dépense : 80 000 Frs.

- Reboisement de parcelles - dépense : 100 000 Frs.

- Aménagement des Douves - dépense : 30 000 Frs.

Soit une dépense totale de : 270 000 Frs.

O O  
O

RESTAURANT MUNICIPAL SCOLAIRE

Le Maire informe le Conseil qu'à la suite de l'incident qui s'est produit au Restaurant Municipal Scolaire le 10 Décembre, il a été procédé à différents prélèvements d'eau sur le territoire de la Commune. Cette eau a été analysée par l'I.R.C.H.A. et les résultats qui nous ont été transmis ne révèlent aucune teneur en germes quelconques susceptibles d'incriminer l'eau de consommation.

D'autre part, la Direction des Services Vétérinaires ayant été alertée, celle-ci a fait connaître dans un rapport en date du 5 Février, que rien n'avait été relevé d'anormal dans les différents réfectoires ni à la Cuisine Centrale, qui puisse laisser supposer que les troubles ressentis par un certain nombre d'enfants dans la journée du Mercredi 10 Décembre, soient imputables à notre service.

Toutefois, afin de se protéger contre d'éventuelles mises en cause de notre responsabilité, il a été demandé au Docteur DUCOMMUN, Vétérinaire à CORBELL-ESSONNES, de procéder à des contrôles d'hygiène alimentaire et à une information plus précise du personnel travaillant à la confection et à la distribution des repas.

Ce dernier a donné son accord.

.../...

20 FEV. 1981

52

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3



LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Remercie le Maire de son information,

L'autorise à signer le contrat à intervenir avec le Docteur DUCOMMUN.

O O  
O

E.P.S. AU COLLEGE "PARC DE VILLEROY"

Monsieur CHAMPAGNE donne lecture d'une lettre adressée au Maire par les Sections S.N.E.P. et S.N.E.E.P.S. du Collège de MENNECHY contenant également un texte transmis au Journal Local "Le Républicain", pour faire suite à un article paru dans le Numéro du 14 Décembre 1980 et intitulé "La réalité du Sport à MENNECHY". Il est notamment reproché de ne pas avoir abordé la réalité de l'éducation physique et sportive au Collège, ni l'existence de son Association Sportive. Il y est également fait état des difficultés en horaires et en postes de Professeurs, en installations sportives réservées à l'Etablissement.

En conclusion, il est demandé la construction de nouvelles installations sportives couvertes proches du Lycée, adaptées aux besoins de celui-ci.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Prend acte de ces déclarations.

O O  
O

AGRANDISSEMENT DU COLLEGE

Monsieur CHAMPAGNE fait part au Conseil Municipal d'une lettre de Monsieur le Préfet en date du 10 Février en réponse à la lettre du Maire en date du 3 Janvier relative aux besoins de la Commune en matière d'équipements scolaires du second degré et du projet d'extension du Collège du Parc de Villeroy.

Il propose de faire face, dès la prochaine rentrée de Septembre 81, aux besoins immédiats par l'implantation de deux bâtiments de 3 Classes démontables.

Cette solution est recommandée étant donné que les effectifs devraient se stabiliser et décroître progressivement d'ici les trois ou quatre prochaines années.

.../...

20 FEV. 1981

53

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4



Il fait remarquer qu'une construction en dur doit figurer au nombre des propositions départementales de construction du second degré qui sera adressée au Préfet de Région en vue de l'actualisation provisoire Régionale.

Monsieur le Préfet attire l'attention sur deux points suivants:

- Impossibilité de donner l'assurance formelle que notre projet sera effectivement subventionné dans le cas où les travaux seraient exécutés préalablement à toute décision d'octroi de subvention.

- Ne peut garantir la date d'attribution de cette éventuelle subvention dans le cas où elle serait accordée.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Prend acte de la lettre de Monsieur le Préfet,

Confirme sa délibération du 30 Janvier 1981 relative à l'étude d'un projet de construction de 8 Classes ainsi que l'aménagement d'un Restaurant Scolaire augmentant la capacité de la demi-pension actuellement insuffisante dans cet établissement,

Demande à Monsieur le Préfet que les effectifs en personnel de service soit augmenté d'au moins quatre postes afin d'assurer le fonctionnement normal du Collège,

Remercie et félicite le personnel de service et de restauration, actuellement en place pour le dévouement qu'il donne quotidiennement dans l'exercice de son travail, s'efforçant de faire en sorte que jamais ne soit mise en cause le service que l'on attend de lui.

O O  
O

SECURITE AU COLLEGE

Monsieur CHAMPAGNE rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite de fuites de Gaz dans le Collège, cet établissement a été fermé les 8 et 9 Janvier dernier.

Il donne lecture du rapport que lui a transmis Monsieur le Principal, relatif à la découverte des incidents et à la mise en place d'un service pour la réparation pendant la période du 6 au 12 Janvier.

.../...

20 FEV. 1981

54

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



5

Il informe le Conseil Municipal des dispositions qui ont été prises depuis cette date pour rechercher les responsabilités et faire jouer la responsabilité décennale des entreprises (nomination d'experts, multiples rendez-vous avec l'Architecte, responsable de l'Equipement, etc...).

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Regrette que de tels incidents soient arrivés dans un bâtiment construit il y a moins de 8 ans,

Demande que toutes mesures soient prises afin de déterminer quels sont les responsables de ces défauts de construction et pour se faire :

- Autorise le Maire à intenter une action en Justice.
- Lui demande également de prendre l'appui d'un avocat pour défendre la cause de notre Commune et l'autorise à régler les honoraires qui seront demandés par ce dernier.

Dit que les dépenses relatives à cette instance seront inscrites au Budget Primitif 1981.

O O  
O

MAISON CULTUELLE

Monsieur ROBERT informe le Conseil qu'il a reçu une délégation d'un courant de pensées de la Paroisse qui ne partage pas l'opinion d'un autre courant quant à la construction du nouveau bâtiment à usage cultuel dans la Z.A.C. du Parc de Villeroy.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Confirme sa délibération du 29 Avril 1980 quant à la participation aux frais de construction de cet édifice, sur 600 000 de travaux et 150 000 Frs. de subvention communale.

O O  
O

SYNDICAT DES VIDANGES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un extrait de la délibération du Syndicat Intercommunal pour l'amélioration et l'entretien des fossés de vidange de la région de MENNECHY, en date du 8 Décembre 1980, dans laquelle un représentant de la Direction de l'Agriculture a signalé que la dotation pour les travaux 1981 étant inférieure à celle de 1980, la moitié seulement des travaux qui avaient été prévus, seraient réalisés.

.../...

20 FEV. 1981

55

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



6

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Sollicite auprès des Directions Régionale et Départementale le maintien dans sa totalité de la tranche 1981 pour l'achèvement des travaux de drainage en cours.

O O  
O

Z.A.C. VERVILLE - EXTENSION DU CENTRE COMMERCIAL

Le Maire informe Le Conseil Municipal que lors de sa réunion du 30 Janvier 1981, la Commission Départementale Urbanisme Commercial a, à l'unanimité donné un avis favorable à l'extension du centre Commercial "Verville-Villeroy" telle qu'elle a été demandée par la Société Civile Immobilière du Parc de Villeroy.

LE CONSEIL

Remercie Monsieur ROBERT de son information et se réjouit de cette extension qui entraînera les travaux du Centre P.M.I.

O O  
O

EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - AVENUE DE LA GARDE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le devis FORCLUM qui avait été demandé pour l'extension de l'éclairage public, Avenue de la Garde, s'élève à 30 040,92 Frs. T.T.C.

LE CONSEIL

Prend acte et propose que soit réexaminée cette extension dans le cadre d'un programme d'ensemble de travaux d'éclairage public.

O O  
O

HOTEL DES POSTES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir de la Direction Départementale des P. & T. une demande de délivrance de certificat d'Urbanisme pour le terrain dont l'Administration est propriétaire, Avenue Charles de Gaulle et sur lequel doit être édifié le Bureau de Postes.

.../...

20 FEV. 1981

56

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



7

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Se réjouit et pense qu'enfin on s'inquiète de la construction de cet immeuble public.

O O  
O

CLASSEMENT DANS LA VOIRIE NATIONALE DE LA R.N. 191

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 29 Avril 1980, il avait demandé que soit classé dans la Voirie Nationale, le tronçon de Voie Communale servant de doublement de la R.N. 191, entre les P.K. 8,120 et 9,440.

Par lettre en date du 18 Février 1981, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement l'informe que compte tenu des caractéristiques de cette voie, celle-ci répond aux critères de classement dans la Voirie Nationale et qu'il y a lieu de signer un Procès-Verbal de Remise.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer le Procès-Verbal,

Et prend acte du classement dans la Voirie Nationale de cette partie de Voie Communale.

O O  
O

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur ROBERT informe le Conseil :

- 1°) Que le prix du m<sup>3</sup> d'eau est passé, à partir du 1er Janvier 1981 : Abonnement 2,4011 - Excédent 2,3059.

- 2°) Que Monsieur VIOLETTE a demandé par lettre en date du 19 Janvier 1981 aux Etablissements MAUDRY d'intervenir énergiquement pour l'entretien des installations de chauffage, plusieurs incidents ayant eu lieu récemment.

- 3°) Qu'il a remis aux Sapeurs Pompiers les clefs des locaux occupés précédemment par la Voirie, attenants aux garages des véhicules de secours incendie, afin de permettre un agrandissement des bâtiments mis à la disposition de ce service.

.../...



20 FEV. 1981

57

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



8

Le Loyer versé par la Direction Départementale des Services de Secours sera augmenté en fonction des nouvelles surfaces mises à disposition.

- 4°) Qu'il a reçu du Centre d'Essais en Vol de BRETIGNY et de la Direction d'ORLY, une réponse à sa lettre relative au survol du Territoire de la Commune par certains avions. Bonne note est prise des désagréments causés et il sera fait en sorte d'éviter qu'ils se représentent.

- 5°) Qu'il a demandé que soient maintenus les postes d'instituteurs au titre de l'assistance technique de diverses associations éducatives et d'handicapés.

- 6°) Qu'il a reçu de la Direction Opérationnelle d'EVRY des Télécommunications, une lettre relative aux travaux de Génie Civil prévus dans la Commune, notamment en ce qui concerne la remise en état des lieux, et la dépose des installations de l'ancien SOCOTEL (Bâtiment de la Poste) prévue pour début 1982.

- 7°) Qu'il a reçu de Monsieur Bernard LEBORGNE, une lettre l'avisant des conditions dans lesquelles Monsieur FRADIN, garagiste, avait enlevé un véhicule tombé dans la propriété communale Avenue de Paris.

8°) Qu'il a reçu une lettre de Monsieur JEANLIN, Maire d'EVRY, au sujet des difficultés qui se font jour pour la construction de l'Hôpital d'EVRY, et fait part de la pétition du personnel de l'Hôpital de CORBEIL-ESSONNES, inquiet de son emploi suite aux dispositions qui doivent être prises au sujet de ce Centre Hospitalier.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Confirme ces décisions antérieures, et souhaite que ces établissements complémentaires soient construits dans les meilleurs délais, car ils sont indispensables à la bonne distribution des soins aux populations qui dépendent de leur secteur d'influence

O O  
O

Monsieur GUILLAUMET demande :

- Que soit étudié le stationnement des véhicules Rue de Bel Air, compte tenu des sorties de garages existants dans cette rue.

- Que soit étudiée l'installation d'une boîte à lettres à la porte principale de la Mairie.

- Que des panneaux de signalisation "Interdit Véhicules de plus de 5 T" soient posés dans les rues proches de la Rue de Bel Air, en fonction des sens de circulation afin d'avertir utilement les usagers.

O O  
O

20 FEV. 1981

58

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



9

Monsieur FRANCO, fait part d'interventions sur l'électrification de la ligne S.N.C.F. CORBEIL-MALESHERBES et demande à Monsieur ROBERT de s'informer sur les résultats d'une réunion qui se serait tenue le 4 Février au Conseil Général.

O O  
O

Monsieur NICE demande que soit étudiée la possibilité de faire un tarif particulier pour le personnel communal allant à LAMOURA.

O O  
O

Le Docteur LEON demande le résultat de l'enquête sur la circulation Rue de Milly. La Commission ad' hoc devra se réunir et déposer un rapport.

O O  
O

Monsieur BACA demande que l'on peigne en blanc la bordure de trottoir du terre plein situé à l'angle de la Rue Canoville et de la Rue du Bois Chapet.

O O  
O

Monsieur BOURIOT signale que le Carnaval aura lieu le 8 Mars 1981.

O O  
O

Madame BLIN fait part des lettres qu'elle a reçues d'Anciens ayant rendu visite à des personnes âgées qui se déplacent difficilement.

O O  
O

P.M.I.

Le Docteur LEON s'étonne que le dossier de construction du Centre Social, Centre P.M.I., Halte Garderie, qui vient de faire l'objet d'une demande de Permis de Construire ne concerne que le quartier Verville-Villeroy.

.../...

20 FEV. 1981

59

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

10



Il demande où en est la construction de la Halte Garderie qui avait été prévue au Centre Social de la Jeannotte.

Monsieur ROBERT lui rappelle les difficultés qui sont intervenues du fait de l'Administration pour aboutir à la construction de cet ensemble social et que dans l'immédiat, il n'a pas été possible d'associer dans un même dossier les deux établissements.

De la discussion qui s'en suit,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Prend acte de la déclaration de Monsieur ROBERT et lui demande qu'un dossier soit établi en vue de l'obtention de subventions tant de l'Etat que du Département et tous autres organismes sociaux, afin que la construction de cet édifice puisse être envisagée en 1982.

o o  
o

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H. 10.

o-o-o-o-o

Handwritten signatures in blue and black ink, including names like 'J. Robert', 'Bar', 'Guillaume', and 'M. Stier'.